

Collecte du mobilier : rappel des consignes

Chaque déchèterie du Syndicat du Val de Loir dispose d'une benne éco-mobilier, pour le dépôt des meubles domestiques et la literie.
Chaque année, plus de 700 tonnes de mobilier est ainsi récupéré.
Rappelons ici les consignes à respecter.



Quels déchets sont ACCEPTÉS dans la benne éco-mobilier ?

Qu'ils soient en plastique, en bois, en tissu, en mousse...

Qu'ils soient cassés, abîmés, déchirés ou même sales...

TOUS les objets, tous les meubles d'agencement et d'ameublement, sont à déposer dans la benne éco-mobilier.



Les meubles pour **S'ASSOIR**
(chaises, canapés, fauteuils)



Les meubles pour **SE COUCHER**
(matelas, sommiers, têtes de lit)



Les meubles pour **POSER**
(tables, bureaux)



Les meubles pour **RANGER**
vidés de leur contenu

Quelles PRÉCAUTIONS prendre avant tout dépôt ?

- Les meubles, les armoires, les bureaux doivent être vidés de tout contenu,
- Les vasques, robinetteries et éviers doivent être enlevés des meubles de cuisine et de salles de bains,
- Si possible, les meubles doivent être **démontés** ou **cassés** avant d'arriver en déchèterie afin d'optimiser le remplissage de la benne.

NOUVEAU !

Dans chaque déchèterie, un contenant destiné au dépôt des **couettes et oreillers** a été installé.

Quels sont les produits concernés ?

TOUS les articles rembourrés de literie et d'assise : les couettes, oreillers, coussins, traversins et sacs de couchage, même abîmés ou déchirés.

Sont interdits les textiles d'habillement et le linge de maison (ex : alèses, draps, couvertures...).



Que devient ensuite le mobilier ainsi collecté ?

Les meubles usagés collectés sont triés par matière pour être recyclés ou valorisés sous forme d'énergie.



Quant aux couettes et oreillers usagés, selon leur état ils seront ensuite soit recyclés, soit valorisés sous forme d'énergie.

Qui est Éco-mobilier ?

Éco-mobilier, éco-organisme à but non lucratif, agréé par l'État, financé par l'éco-participation payée lors de l'achat des meubles neufs, prend en charge la collecte, le tri et le recyclage ou la valorisation énergétique des meubles, matelas, couettes et oreillers usagés.

Un doute, une question, contactez le Syndicat du val de Loir au 02.43.94.86.50.